

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 6 octobre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016**

**2016 DASES 317 G** – Subvention (758 053 euros) et convention dans le cadre du projet « Hôpital Saint-Michel » dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement à la fondation OVE, l'association ARCHE à Paris, la fédération française Sésame - AUTISME 75.

**M. Bernard JOMIER, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses article L. 311-1, L. 312-2 et suivants ;

Vu l'arrêté d'autorisation conjoint de l'ARS Agence Régionale de Santé Ile de France et du Département de Paris du 16 mars 2012 pour la Fondation OVE et la Fédération Française Sésame - AUTISME 75 ;

Vu l'arrêté d'autorisation conjoint de l'ARS Agence Régionale de Santé Ile de France et du Département de Paris du 05 avril 2015 pour l'association ARCHE à Paris ;

Considérant le projet d'investissement porté par la Fondation OVE, l'association ARCHE à Paris, la Fédération Française Sésame - AUTISME 75, dans le cadre de l'achat de mobilier matériel et d'équipement à destination d'un foyer d'accueil médicalisé (FAM) de 38 places, d'un foyer d'accueil médicalisé (FAM) de 15 places et d'un foyer d'accueil médicalisé (FAM) de 29 places ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental lui propose de signer avec la Fondation OVE, l'association ARCHE à Paris, la Fédération Française Sésame - AUTISME 75, une convention pluriannuelle d'investissement pour l'achat de mobilier, d'équipement et matériel ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bernard JOMIER, au nom de la 4ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer avec la Fondation OVE, ayant son siège social 19 rue Marius Grosso 69 517 Vaulx-en Velin, l'association ARCHE à Paris, ayant son siège social 29-41, rue Olivier de Serre (15<sup>ème</sup>), la Fédération Française Sésame - AUTISME 75, ayant son siège social 78, rue du dessous des berges (13<sup>ème</sup>), une convention pluriannuelle d'investissement dont le texte est joint à la présente délibération pour l'équipement de plusieurs établissements (FAM) à destination des personnes en situation de handicap à Paris (15<sup>ème</sup>), représentant un montant total de 758 053 euros.

Article 2 : Une subvention d'investissement d'un montant 338 053 euros est attribuée au titre de l'année 2016 à la Fondation OVE (SIMPA 184826) pour le financement du mobilier, matériel et équipement du FAM de 38 places à Paris (15e).

Article 3 : Une subvention d'investissement d'un montant de 150 000euros est attribuée au titre de l'année 2016 à l'association ARCHE à Paris (SIMPA 18145) pour le financement du mobilier, matériel et équipement du FAM de 15 places à Paris (15e).

Article 4 : Une subvention d'investissement d'un montant de 270 000 € est attribuée au titre de l'année 2016 à la Fédération Française Sésame - AUTISME 75 (SIMPA 20550), pour le financement du mobilier, matériel et équipement du FAM de 29 places et 3 studios.

Article 5 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204, nature 20421, ligne DE34015 du budget d'investissement du Département de Paris, exercice 2016 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
Siégeant en formation du Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**